

GROUPEMENT FONCIER VITICOLE DU CENTRE MEDOC

COMPTE-RENDU DE GESTION - AVRIL 2017

Madame, Monsieur,

Comptes 2016 :

Ne figurent plus en stock, que les bouteilles des années précédentes non distribuées.

Le dividende distribué, est dans les dépenses du compte de résultat.

Les parts rachetées jusqu'au 31.12.2016 ne figurent plus au bilan. Elles sont annulées en intégrant l'écart positif entre valeur nominale et prix d'achat dans la « provision exceptionnelle » qui s'en trouve améliorée. (voir 9° résolution de l'AGE 2013).

Stocks :

Le fermier ne nous reprend plus les bouteilles commandées en surnombre. Il convient donc de prévoir le plus exactement possible, et le plus rapidement possible, le nombre de bouteilles à distribuer pour le règlement des dividendes en vin, augmenté éventuellement du solde de fermage disponible pour satisfaire les demandes supplémentaires. (voir le bon de commande joint)

AGO 2016 : Ci-joint le PV qui montre que toutes les résolutions ont été adoptées.

78% seulement des associés ont voté, représentant 77,3% des parts.

22% des associés ne sont pas intéressés par la gestion de notre Groupement Viticole, ni par le temps que les gérants bénévoles consacrent à cette tâche. Nous les invitons à céder leurs parts au GFV pour annulation, et à contribuer ainsi au rétablissement de notre bilan.

Rachat de parts : Nous sommes à l'écoute des sociétaires, ou de leurs héritiers, surtout ceux qui n'ont pas d'e-mail, qui souhaitent vendre leurs parts, ne répondent pas aux courriers, et/ou prennent le dividende en espèces.

AGO 2017 : Vous trouverez ci-joint liste des résolutions pour l'Assemblée Générale. **Vos votes, ainsi que vos commandes (dividende et commande de déstockage) devront nous être communiqués au plus vite, par l'intermédiaire de notre logiciel** (voir le mot de votre responsable logistique) ou à l'aide des documents joints (bordereau de vote et de commande), si vous n'avez pas accès à l'informatique.

Dividende 2017 : Le dividende sera de 24 bouteilles du millésime 2015, (paiement du conditionnement, à **36** € par part, plus le transport), ou versement de **42€** en espèces par part, au 1^{er} semestre 2018.

Nous vous invitons à recevoir le dividende en bouteilles. Ce qui correspond à l'objet de la constitution du Groupement Viticole, nous évite les mouvements de trésorerie, outre le temps passé et les frais administratifs.

Fermage : la société titulaire du bail à ferme, a été rachetée par le groupe ADVINI. (Voir sur internet) Nouveaux interlocuteurs, incertitude sur la poursuite du bail, renégociation des conditions, actualisation des superficies plantées, réduction des rendements, prévision de travaux, constitution de provisions. L'année 2017 est une année de transition, à l'issue de laquelle des décisions importantes devront être prises. Elles vous seront présentées et proposées lors d'une assemblée générale extraordinaire, avec le renouvellement des mandats des gérants actuels.

Gérance : Michel LEBEAU, passé 80 ans, a souhaité mettre fin à son mandat le 31.12.2016.

C'est lui qui avait négocié les conditions de reprise du GFV avec les héritiers Fournier, et a, ainsi, largement contribué à son redressement. Qu'il en soit remercié.

Nous vous proposons d'accueillir dans le conseil de gérance, pour six années, Boris PETROFF, 68 ans, Maîtrise de droit, ancien administrateur territorial, sociétaire part N°775. Voir Résolution N° 6.

Enfin il faut penser à la relève des gérants. N'hésitez pas à faire acte de candidature pour prendre la charge, après initiation, très rapidement. Sans gérants bénévoles, le GFV disparaît. C'est une certitude.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments les meilleurs.

Les Gérants : Jean-Jacques FONADE, Pierre-Marie CLERY.

GROUPEMENT FONCIER VITICOLE DU CENTRE MEDOC

Le mot du responsable logistique

Grande nouveauté cette année : nous avons mis en place un site vous permettant d'enregistrer directement vos commandes et vos votes. Vous trouverez tous les renseignements ainsi que le mode d'emploi à l'adresse : www.gfvcentremedoc.fr

- Après avoir rempli votre vote et votre commande, le traitement calculera automatiquement le prix du transport, et vous indiquera le prix total de votre commande. Le chèque devra être établi à l'ordre du GFV Centre Médoc et adressé par courrier à JJ Fonade, 4 impasse de Gilet 17640 Vaux-sur-mer. Afin de me permettre de rapprocher chèque et commande, je vous invite à joindre une copie de votre commande, ou, au minimum, indiquer le nom de l'actionnaire sur un « post-it ».
- En cas de commande groupée, (commande familiale, entre voisins, ou entre amis) veuillez créer un « groupe », en indiquant la liste des participants. Chacun des participants devra passer sa commande (et voter). Le responsable du groupe pourra suivre les commandes des participants, et, lorsqu'elles auront toutes été passées, voir le tarif de transport calculé en fonction du nombre total de bouteilles. Le règlement pourra être fait soit par chacun des membres, soit par le responsable du groupe. Je vous remercie de bien vouloir joindre une copie de la commande (à éditer avec le logiciel), ou de reporter (au crayon) au dos de chaque chèque les noms et prénoms des différents actionnaires concernés, ainsi que la mention « transport » pour le chèque incluant le prix du transport.
- Pour les grands groupes (plusieurs centaines de bouteilles), les organisateurs devront me contacter pour le devis de transport.

Pour ceux qui ne seraient pas assez familiarisés avec l'informatique, il sera toujours possible de nous envoyer une commande papier. Nous sous-traiterons la saisie à un secrétariat indépendant, et vous demanderons, pour cela, une participation aux frais de 10 €.

Distribution des dividendes 2017

1. Comme par le passé, nous vous proposons un dividende de 24 bouteilles par part : (Château Lieujean, 2015, millésime remarquable), le conditionnement et le transport restant à votre charge.
2. Nous proposons toujours, pour ceux qui le préfèrent, un dividende en espèces à 42 € (le prix préfectoral qui détermine la valeur des fermages ayant encore baissé)
3. Nous avons été contraints de réactualiser nos tarifs de transport, qui ont évolué sensiblement.

CONTRIBUTION SPECIALE : (Déstockage Lieujean 2013 et 2014) FAITES EN PROFITER VOS AMIS ! A 70 € contre un carton de 12 bouteilles, *Cela fait moins de 6€ la bouteille pour un Haut Médoc Cru Bourgeois*. Je doute que vous puissiez trouver moins cher !

Malheureusement, cette année, nous ne pourrons avoir de Lys de Lieujean, les conditions climatiques de 2016 n'ayant pas permis de produire un Sauvignon blanc de qualité.

Planning :

Le site sera ouvert à réception de ce mail. **Il sera fermé le 01 juillet. Vous devez donc impérativement enregistrer votre commande et votes avant cette date. Pour les commandes papier, elles devront me parvenir avant le 24 juin pour être saisies avant le 01 juillet**

ATTENTION : La distribution n'aura pas lieu, cette année, à Bégadan, mais au château de Liversan, (La Tourte Fonpiqueyre, 33250 Saint Sauveur) le 09 Septembre 2017.

Les expéditions se faisant probablement fin septembre ou début octobre. Si vous prévoyez l'éventualité d'être absent à ce moment, vous pouvez indiquer les coordonnées d'un parent ou ami dans l'adresse de livraison.

Bien cordialement
Jean-Jacques FONADEF

NOTA : n'omettez pas de nous signaler tout changement d'adresse, en particulier de mail. Nous ne pourrions plus vous contacter.

GROUPEMENT FONCIER VITICOLE DU CENTRE MEDOC

Bordereau de commande dividendes

A envoyer impérativement avant le 24/06/2017

Document à utiliser par les personnes n'ayant pas d'accès informatique

(A imprimer, remplir et renvoyer à Monsieur Jean-Jacques Fonade, 4 impasse de Gilet 17640 Vaux-sur-mer)

Seuls les courriers contenant ce bon de commande accompagné d'un chèque seront pris en compte.

Nom et prénom de l'associé :.....

Coordonnées : adresse postale :.....

adresse mail :..... téléphones :.....

Nombre de parts (toutes les parts) : « p » =

Pour mes dividendes 2016, je choisis : (raayer la mention inutile)

- Soit le paiement en espèces de 42 € par part, qui me sera réglé au premier semestre 2017.
- Soit 24 bouteilles par part de Ch.Lieujean 2015
- Je verse donc pour les frais de conditionnement et de fonctionnement 36 € par part soit :

« p » x 36 = €

Je désire également contribuer aux frais de fonctionnement du GFVCM et recevoir en échange :

- « y » = x12 bouteilles de Château Lieujean (Haut Médoc) 2013 ou 2014 (en fonction des stocks disponibles) au prix forfaitaire de 70 € par lot de 12. (hors transport) « y » x 70 = €

Transport : (raayer la mention inutile)

- Je prendrai livraison de ma commande le **09 septembre 2017** (entre 10 et 16heures) à l'adresse suivante :
château de Liversan, (La Tourte Fonpiqueyre, 33250 Saint Sauveur)
- Je désire recevoir mes bouteilles à mon adresse habituelle (indiquée ci-dessus)
- A une autre adresse (nom, adresse, téléphone)

Tableau des frais de transport 2017:						
Nombre total de bouteilles	24 bouteilles	36 ou 48 bouteilles	60 ou 72 bouteilles	84 ou 96 bouteilles	Au delà de 96 bouteilles	
Prix du transport	46 €	65 €	80 €	94 €	94 € + 14€ par tranche de 24 bouteilles	

coût du transport = €

Participation aux frais de secrétariat : 10 €

Ci-joint un chèque du montant des frais : (total des 4 lignes) €

GROUPEMENT FONCIER VITICOLE DU CENTRE MEDOC

Bordereau de vote

Document à utiliser par les personnes n'ayant pas d'accès informatique

(A imprimer, remplir et renvoyer à Monsieur Jean-Jacques Fonade, 4 impasse de Gilet 17640 Vaux-sur-mer)

Groupement Foncier Viticole Centre Médoc

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE par écrit de mai 2017

Nom : **Prénom :**
Adresse : **Code Postal :** Ville :
Téléphone : Email :
Nombre de parts : Numéros des Parts : (de 1 à 804)

Résolution N° 1 : Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016

L'AGO approuve les comptes 2016.

VOTE : **POUR :** **CONTRE** **ABSTENTION**

Résolution N° 2 : Quitus aux gérants

L'AGO approuve les actions menées au cours de l'exercice 2016 et donne quitus aux Gérants.

VOTE : **POUR :** **CONTRE** **ABSTENTION**

Résolution N° 3 : Dividende 2017

L'AGO décide d'appliquer les dispositions suivantes pour le dividende versé en 2017: il sera de **24 bouteilles** du millésime 2015 par part. Il sera envoyé contre une participation aux frais de conditionnement de **36€** par part + les frais de port. Les dividendes demandés en espèces seront payés au premier semestre 2018 sur la base de **42€**.

VOTE : **POUR :** **CONTRE** **ABSTENTION**

Résolution N°4 : Valeur indicative de la part au premier janvier 2017

Le changement de fermier, les négociations en cours sur une diminution du montant du fermage, et les prévisions de travaux incombant au bailleur, induisent le maintien de la valeur comptable indicative de la part au 01.01.2017, à 1.100 €.

VOTE : **POUR :** **CONTRE** **ABSTENTION**

Résolution N°5 : Affectation du résultat :

L'AGO décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 en report à nouveau.

VOTE : **POUR :** **CONTRE** **ABSTENTION**

Résolution N°6 : Nomination d'un gérant :

L'AGO nomme gérant Monsieur Boris PETROFF, titulaire de la part n° 775, pour une durée de mandat de six années, qui prendra fin lors de l'assemblée générale 2023.

VOTE : **POUR :** **CONTRE** **ABSTENTION**

GROUPEMENT FONCIER VITICOLE DU CENTRE MEDOC

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire par écrit de mai 2016 du GFVCM :

Inscrits : 449 associés et 714 parts ----- Exprimés : 351 associés et 552 parts

ORDINAIRE

***Il faut l'approbation de 1/3 des associés INSCRITS soit 150 associés, représentant 50% des parts,
soit 347 parts.***

Résolution N° 1 : Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015:
Adoptée par 346 votants et 549 parts (0 contre et 3 abstentions)

Résolution N° 2 : Quitus aux gérants:
Adoptée par 347 votants et 551 parts (0 contre et 1 abstention)

Résolution N° 3 : Dividende à verser en 2016 :
Adoptée par 338 votants et 539 parts (2 contre et 11 abstentions).

Résolution N° 4 : Condition à la possibilité d'un dividende en nature : France métropolitaine
Adoptée par 327 votants et 519 parts (0 contre et 33 abstentions).

Résolution N° 5 : Valeur indicative de la part au premier janvier 2016.
Adoptée par 315 votants et 500 parts (6 contre et 46 abstentions).

Résolution N° 6 : Affectation du résultat
Adoptée par 340 votants et 541 parts (0 contre et 11 abstentions).

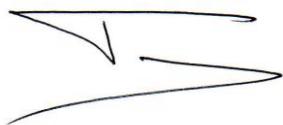
Toutes les résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont adoptées.

Ce procès-verbal est signé par les Gérants en exercice :

Pierre-Marie Cléry

Jean-Jacques Fonade

Michel Lebeau



GROUPEMENT FONCIER VITICOLE DU CENTRE MEDOC

COMPTE DE RESULTATS 2016

	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Frais administratifs et de Gérance	2 146,07	287,67		
Frais bancaires	127,89	132,69	Participation associés(frais + condit.) sur dividendes	21 312,00
Sortie stock pour opération réduction de stock	10 782,00	4 445,00	Participation associés à réduction du stock	18 670,00
Sortie de stocks pour dividendes	30 529,00	25 228,80	Versements associés pour transport	<u>14 472,00</u>
complément dividende en espèces sur prévision	85,11	335,38	Total versements associés	69 797,00
Transport dividendes (ttc) et déstockage	14 487,09	13 793,04	Indemnité transporteur pour casse	140,00
Rembours. dûs à associés/livraisons de l'année		237,20		
Impôts divers (taxe marais)	23,00	23,00		
Taxe Foncière	3 862,00	3 829,00	participation à la TF de GduG sur 2016	772,40
GduG: conditionnement	28 620,19	28 632,00	Fermage 2016 Garri du Gai	37 811,01
			Annulations de chèques div.revenus	41 323,36
Résultat avant dividende en espèces	18 282,06	19 739,38		
TOTAL	108 944,41	96 683,16	TOTAL	108 380,41
				96 683,16